

Les néologismes dans les textes diplomatiques français (VII^e – début du XII^e siècle)

Un nouvel instrument de travail est à la disposition des chercheurs, linguistes comme historiens, qui travaillent sur les textes médiévaux : le corpus des chartes antérieures à 1121 conservées en original en France. Élaboré par l'Artem (Atelier de recherches sur les textes médiévaux), à Nancy, il regroupe au total près de 5.000 actes : diplômes, chartes épiscopales et princières, actes donnés par des particuliers... L'ensemble constitue une base de données en un sens modeste (on peut estimer que pour cette période seuls 10 % des actes conservés le sont en original), mais qui offre tout de même un accès privilégié et immédiat à un vaste ensemble documentaire d'autant plus précieux qu'il est composé, justement, d'originaux ¹.

Dans le cadre de cette rencontre, la base de données de l'Artem permet, entre autres, d'étudier l'inventivité verbale des rédacteurs d'actes du haut Moyen Âge. C'est-à-dire, non pas regarder quels sont les lemmes médiévaux qu'on trouve dans ces actes, mais regarder quels lemmes sont inventés, pour autant qu'on puisse le voir, par les rédacteurs de nos actes. Comme il y a tout de même 5.000 actes, la recherche a été limitée aux seuls mots créés par adjonction d'un préfixe à un lemme existant. Ont été considérés comme néologismes les lemmes absents du *Thesaurus linguae latinae* et des dictionnaires de Gaffiot, Niermeyer, Blaise, Du Cange, du *Novum glossarium*, du *Mittelaltersches Wörterbuch*, et des dictionnaires de latin médiéval britannique, italien, catalan et néerlandais. Les mots déjà attestés dans l'un ou l'autre de ces dictionnaires, mais dont l'occurrence dans la base de données de l'Artem est antérieure, ont également été repris, de même que l'un ou l'autre mot attesté par Du Cange à partir de l'acte présent dans la base de données. De même, les mots qui ont dans la base de l'Artem un sens nettement différent de celui qu'indiquent les dictionnaires.

Certains lemmes ont été écartés. À cause de probables erreurs de scribe d'abord : *inerertia* pour *inertia*, *ininvenire* pour *invenire*, *adambulatur* pour *adambulat*.... Du fait d'une séparation des mots insuffisamment marquée par le

¹ Un inventaire imprimé se trouve dans B.-M. Tock (dir.), *La diplomatie française du Haut Moyen Âge. Inventaire des chartes originales antérieures à 1121 conservées en France*, 2 vol., Turnhout, 2001 (Artem). Une version électronique est en préparation.

scribe : *adstipendia* pour *ad stipendia*, par exemple. Ou parce qu'il s'agissait de la féminisation de substantifs masculins, comme *contradictrix* ou *constructrix*. Enfin, certains lemmes n'étaient pas vraiment des néologismes ; ils ont échappé à l'attention des auteurs de dictionnaires parce que leur sens est évident, comme en témoigne la fréquence de leur emploi : *inmelioratio*, *reductus*, *subternoto*, *subtersignatus*, *supradenominatus*, *supranominatus*, *suprntaxatus*.

La recherche a donné 70 mots nouveaux, inconnus jusqu'à présent, du moins dans les dictionnaires dépouillés : 31 verbes, 25 substantifs, 13 adjectifs, 1 adverbe. Les préfixes les plus utilisés sont *re* (20 occurrences), *sub* (9 occurrences), *in* (7 occurrences), *ex* (5 occurrences) et *supra* (4 occurrences). On trouve aussi *ad*, *archi* et *subter* avec 3 occurrences, *ab*, *de*, *prae* et *trans* avec 2, et *aequi*, *contra*, *cum*, *dis*, *infra*, *ob*, *pro* et *super* avec une seule. Les préfixes *ante*, *apud*, *auto*, *circa*, *extra*, *intra*, *iuxta*, *post*, *praeter*, *propter*, *semi*, *sine* et *ultra* n'ont pas donné lieu à la création de néologismes.

Le préfixe le plus utilisé pour les créations verbales est donc sans conteste *re*, repris dans 20 néologismes. 14 d'entre eux sont des verbes, ce qui est une proportion plus élevée que la moyenne : *re* est donc un préfixe utilisé pour marquer essentiellement une action. Cela se conçoit aisément, puisqu'il s'agit à chaque fois de renouveler quelque chose. La plupart des néologismes constitués à partir du préfixe *re* n'apportent donc pas grand chose de fondamental, si ce n'est ce souci de marquer, souvent avec précision, le fait que l'action désignée est une répétition. Un cas extrême, parce qu'imprécis, est une redondance : *repredictis*, là où *predictis* aurait parfaitement suffi, puisque les personnes en question n'avaient encore été citées qu'une fois.

De même que *re*, les préfixes *supra* et *subter*, également assez largement utilisés, sont souvent destinés à désigner un personnage, un lieu, un fait, cité plus haut ou plus bas. De fait, *subterascriptus*, *subterconfirmo*, *subterscriptio*, *supradigestus*, *supraiamdictus*, *suprasignifico* sont utilisés dans ce sens. Si on y ajoute *subbarro*, *subfirmo* et *subinsignio*, cela fait 9 mots qui répondent à cette définition.

D'autres mots commençant par *sub* désignent des fonctions monastiques : il y a ainsi un sous-panetier, un sous-trésorier, un sous-chantre. Cela montre surtout le développement d'une hiérarchie très structurée dans les grosses abbayes : on ne s'étonnera pas de trouver ces termes dans les abbayes de Cluny, de Saint-Martin de Tours et de Saint-Hilaire de Poitiers. On trouve aussi, à Saint-Aubin d'Angers, un *exprepositus*, que l'on doit sans doute traduire par « ancien prévôt ».

Le préfixe *in* peut marquer, on le sait, soit la privation ou la négation, soit au contraire le renforcement, soit enfin une certaine direction. Les trois tendances se retrouvent dans notre échantillon. On peut d'ailleurs relever que deux rédacteurs travaillant sous des cieux différents peuvent forger le même terme avec un sens différent. *Inconsimilis* était connu grâce au *Dictionary of Medieval Latin from British Sources*, avec le sens de « pas tout à fait semblable » ; dans le texte provençal qui utilise ce mot, le sens paraît plutôt être celui de « semblable ». D'une manière générale cependant, seuls deux lemmes en *in* utilisent le sens

négatif: *inauctorate* (sans autorisation) et *inlucrosus* (non cultivé). Au contraire, *inepiscor*, de *in* et *apiscor*, signifie « obtenir »; *infrontatio*, « le confront »; *inhospito*, « défricher, lotir »; *insellamentum*, le harnachement et l'équipement complet du cheval.

Pour de nombreux termes, on ne voit pas très bien ce que le préfixe ajoute. C'est le cas en particulier pour *ad*: ainsi dans l'expression *habere et adpossidere*, la valeur ajoutée du préfixe *ad* paraît très faible; il en va de même pour *adrecupero* (récupérer) et pour *adsequax* (fidèle). Le préfixe *ex* peut être utilisé de manière à peine plus signifiante: dans *edisipatio* (la ruine), *effuro*, *are* (voler) et *exactito*, *are* (accomplir un acte), *ex* ne fait peut-être que renforcer quelque peu le simple. On peut aussi s'interroger sur le caractère indispensable du *prae* de *praecuncti*: il s'agit de renforcer le mot, de faire passer sa signification de « tous » à « absolument tous ». En revanche, lorsqu'un rédacteur champenois transforme la formule habituelle *hac conditione firmata* en *hac conditione prefirmata*, il veut insister sur le fait que la condition est peut-être établie avant la réalisation de la donation qu'elle accompagne.

D'un point de vue historique, il est intéressant de regarder la dispersion chronologique, typologique et géographique de ces néologismes. Commençons par la répartition chronologique. Dans la mesure où, d'un siècle à l'autre, le nombre des actes n'est pas égal, il faut bien entendu regarder non la répartition brute, mais le rapport au nombre d'actes pour chaque siècle:

TABLEAU 1. RÉPARTITION CHRONOLOGIQUE DES NÉOLOGISMES

Période	Nombre de néologismes	Pourcentage sur l'ensemble des néologismes	Nombre total d'actes	Pourcentage sur l'ensemble des actes
vii ^e s.	2	2,8	45	0,9
viii ^e s.	3	4,2	93	1,8
ix ^e s.	7	10	381	7,7
x ^e s.	11	15,7	714	14,5
xi ^e s.	31	44,2	2484	50,6
xii ^e s.	16	22,8	1192	24,2
Total	70	100	4908	100

La lecture du tableau est la suivante. On compte par exemple deux néologismes dans des actes du vii^e siècle, ce qui représente 2,8 % des néologismes, alors que d'une manière générale les actes du vii^e siècle représentent 0,9 % des actes de la base de données de l'Artem: il y a donc surreprésentation des néologismes au vii^e siècle. Il faut évidemment manier ces chiffres avec beaucoup de

prudence. Les chiffres absolus sont très faibles, ce qui en fait une base statistique douteuse. Malgré cela, on peut remarquer que jusqu'au x^e siècle il y a une tendance à la surreprésentation des néologismes, qui s'inverse après l'an mil.

Autre constat : ce n'est pas dans les abbayes aux archives les plus riches que l'on trouve les néologismes les plus nombreux : Marmoutier est, avec 815 originaux conservés (16,5 % des originaux), l'abbaye qui compte le plus de documents dans la base de l'Artem. Mais elle ne peut revendiquer que 9 néologismes, soit 12,8 %. De même Saint-Victor de Marseille compte 7,2 % des actes (357), mais 2,8 % des néologismes (2) ; Cluny 6,4 % des actes (316) et 4,2 % des néologismes (3). En sens inverse, Saint-Hilaire de Poitiers compte quatre néologismes, et des abbayes comme Saint-Florent de Saumur, La Grasse, Moissac, Lérins, deux chacune, ce qui à chaque fois est proportionnellement assez élevé.

L'étude des types d'actes ne révèle rien de très particulier : il y a parmi les actes comportant des néologismes des diplômes et des chartes épiscopales, des bulles et des chartes princières, des actes en faveur de particuliers, des actes de particuliers en faveur d'églises... La proportion de néologismes dans ces actes est sensiblement proche de la proportion de ces types d'actes dans l'ensemble de la base.

Au total, que nous apprennent ces néologismes sur la pratique du latin chez les rédacteurs d'actes des viii^e-xii^e siècles ? L'invention verbale de ces rédacteurs, mesurée ici aux seuls néologismes par adjonction de préfixe, est très réduite : quelques dizaines de cas, en majorité des concepts simples (renouvellement d'un verbe, désignation de quelqu'un ou quelque chose qui est cité ailleurs dans le document). C'est-à-dire que ces rédacteurs savent quel est le lexique dont ils disposent, et n'éprouvent pas le besoin d'en sortir. Ils le savent d'ailleurs de mieux en mieux : plus on avance dans le temps, plus la proportion de néologismes dans les textes faiblit. Ce sont donc surtout les scribes du haut Moyen Age qui se permettent de créer des mots nouveaux.

Benoît-Michel Tock

Annexe

On trouvera ici la liste des néologismes étudiés. Afin d'alléger l'ensemble, les cotes d'archives et références aux éditions ont été omises. On les trouvera dans la base de données de l'Artem (le numéro d'ordre des actes dans cette base est indiqué). En attendant la publication électronique de celle-ci, je reste à la disposition du lecteur pour tout renseignement complémentaire.

abnector, -i : attacher ci-dessous : *Libertorum meorum nomena in his testamento abnecti constitu[o]* (testament d'Erminethrude, 590/630 ; Artem 4495) [une erreur d'écriture pour *adnecti* est parfaitement possible, d'autant qu'il s'agit ici d'une copie, certes contemporaine, mais pas de l'original].

abscribo, -ere : mettre par écrit : *Horum omnium testes et abscripti supter sunt et distincti* [l'acte relate plusieurs actions juridiques différentes, et détaille à la fin les

témoins de chacune d'elles] (notice de l'abbaye de Marmoutier, avant 1093 ; Artem 3614). Présent dans le *Lexicon Latinitatis Nederlandicae Medii Aevi*, t. 1, p. 91-92, pour « supprimer ».

adposideo, -ere : posséder : *quantum visus sum habere vel adpossidere* (acte de Marmoutier, 999-1008 ; Artem 1191).

adrecupero, -are : récupérer : *nisi per ipsa honore adrecuperare* [l'acte utilise peu avant *ad recuperare* sous la forme *ad recuperandum*, donc en deux mots, mais ici le *per* oblige à ne voir qu'un mot ; traduire « sauf pour récupérer cet honneur »] (prestation de serment aux vicomtes de Marseille, 1048-1049 ; Artem 4112).

adsequax, -acis : fidèle, ou peut-être héritier : *Cunctis assequacibus nostris ... notum esse volumus* (charte pour Saint-Florent de Saumur, début du XII^e s. ; Artem 4867).

aequilibrator, -oris : connétable : *Baldricus equilibrator regis* : (charte de Robert, seigneur de Sablé, pour l'abbaye de Marmoutier, 1067 ; Artem 1479) [Du Cange, t. 1, p. 116 proposait de traduire par « gouverneur du roi ». Il s'agit en fait du connétable Baudri].

archiclaviger, -i : gardien suprême : *Signum Ebbioni episcopi atque archiclavigeri* (charte de Guillaume III, duc d'Aquitaine et abbé de Saint-Hilaire de Poitiers, vers 957 ; Artem 1120) [le terme est connu pour désigner saint Pierre ; ici, il renvoie à l'évêque de Poitiers, *archiclaviger* ou, plus haut dans la charte, *claviger* de Saint-Hilaire quand le comte-duc en est l'abbé].

archipincerna, -ae : chef des échansons : *Vuinibertus archipincerna, Hugo item pincerna, Framericus similiter pincerna* (charte d'Hugues, comte de Troyes, pour l'abbaye de Montiéramey, 1100-1104 ; Artem 4958) [Du Cange, t. 1, p. 368, signale le terme, mais pour l'Allemagne du XIII^e s.].

archithesaurarius, -i : architrésorier : *pro cuius recompensatione altare de Curceio archithesaurario dedi* (charte de Gervais, archevêque de Reims, pour l'abbaye Saint-Denis de Reims, 1067 ; Artem 40).

comprofero, -erre : dénoncer ensemble : *quod illo castello ibidem volebat aedificare ad nostros inimicos recipiendum, sicut comprolatum est* (diplôme de Pépin le Bref pour Saint-Denis, 755 ; Artem 2925) [erreur de scribe pour *comprobatum* ?].

contradotalis, -e : lié au contre-don : *Ego autem tredecim sextarios ... contradotali tenore ut ... pro me persolvant* (Rancon, évêque de Clermont, 1035 ; Artem 4762).

departitio, -onis : partage : *obtulimus predictam hospitalis medietatem ... ut habeant utrasque medietates ad omnem integritatem absque omni ... departicione* (charte de Renaud, évêque de Paris, pour le chapitre cathédral de Paris en 1006, mais faux du début du XII^e siècle ; Artem 2882) [cité dans le *Dictionary of Medieval Latin from British Sources*, t. 1, p. 615, d'après le *Modus tenendi parliamentum*, XIV^e s., avec le sens de « dissolution du Parlement »].

depraevaticatus, -a, -um : volé, usurpé : *hoc jus, licet deprevaricatum a Wezelone advocato fuisset* (charte de Poppon, évêque de Metz, pour l'abbaye de Gorze, 1095 ; Artem 118).

disturbamentum, -i : perturbation : *et sine omni disturbamento meorum ministrorum* (Guillaume le Conquérant pour l'abbaye St-Étienne de Caen, 1081/1082 ; Artem 2336).

edisipatio, -onis : dissipation, ruine : *Abbas montis Majoris hac omnis congregacio ... lacrimabiliter lamentacioni de edisipatione monasterii tui Majoris Montis faciunt* (abbaye de Montmajour au pape, vers 1086 ; Artem 4134).

effuro, -are : voler : *tesaurizemus enim tesauros in celo, ubi nec erugo neque tinea demoliuntur neque fures effurantur* [citation biblique fautive (Mat., VI, 20), contractant le texte normal : *fures non effodiunt nec furantur*] (le comte Raimond de Saint-Gilles pour l'abbaye de Cluny, 1065 ; Artem 1691).

exactito, -are : accomplir un acte : *aut aliquod que ad publicum pertinent inde exactitare praesumat* (diplôme d'Henri II pour l'abbaye St-Maurice d'Épinal en 1003, mais faux du début du XII^e s. ; Artem 704).

expalterius, -i : constructeur d'enclos (?) : *A parte etiam orientali juxta expaltum meum novum de beato Nicholao ejusque monachis terram circumadjacentem, et tres alios medietarios meos Walterium scilicet expalterium meum* (Geoffroi, vicomte de Thouars, pour St-Florent de Saumur, 1120 ; Artem 3414) [Du Cange, t. III, p. 310 et 311 propose pour *espaltum*, *espaules* ou *espaulum* le sens d' « enclos »].

exprepositus, -i : ancien prévôt : *Gausfridus exprepositus filius Bernonis quondam prepositi, et Eubrardus exprepositus* (St-Aubin d'Angers, 966/1060 ; Artem 3652).

inauctorate : sans autorisation : *uti is qui ea que sunt Christi usurpat inauctorate, abutitur indignissime, presumit superbissime* [Niermeyer, t. 1, p. 676, cite *inauctorabilis*, « inadmissible », d'après un acte langrois de 907] (bulle de Jean XVIII pour Saint-Maur-des-Fossés, 1006 ; Artem 2874).

inconsimilis, -is, -e : semblable : *tunc in duplum eadem vendicio ut supra legitur vobis restituamus sicut pro tempore fuerit meliorata aut valuerit sub estimatione inconsimilis mansionis [...] liceat ullo tempore ...* [le *Dictionary of Medieval Latin from British Sources*, t. 1, p. 1307, connaît le lemme, mais avec le sens « not closely similar » ; si on comprend bien ce texte malheureusement mutilé, il s'agit au contraire ici de « semblable »] (abbaye de Lérins, 1080 ; Artem 3855).

inepiscor, -i : obtenir : *pro nostrum confirmandum regnum et mercede vel ad inepiscendam vitam aeternam* (diplôme de Pépin le Bref pour Saint-Denis, 768 ; Artem 2931).

infradico, -ere : dire ci-dessous : *supradicta ita et infradicenda scribere disposuimus* (Roscelin, prévôt de St-Vincent de Chalon-sur-Saône, pour l'abbaye de Cluny, 1063 ; Artem 1689).

infrontatio, -onis : confront : *Habet vero has conlaterationes et infrontationes* (charte du comte Guillaume pour l'abbaye de Gellone, 804 ; Artem 4788) [le terme est cité dans un acte pour l'abbaye de La Grasse en 880/882 ; Artem 3780. Niermeyer, t. 1, p. 700, cite *infrontare* d'après des actes languedocien et catalan du IX^e s.].

inhospito, -are : défricher, lotir : *circaque eandem ecclesiam dono terram ab omni servitio liberam ad inhospitandum et inhabitandum* [Niermeyer, t. 1, p. 700, connaît *inhospitatus*, mais avec le sens « dépourvu d'habitations »] (Ste-Radegonde de Poitiers, 1089 ; Artem 1935).

inlucrosus, -a, -um : non cultivé : *et in silvis, et in terris lucrosis et inlucrosis, in pratis* (Richard Turstain pour l'abbaye de Lessay, 1080 ; Artem 5004).

insellamentum, -i : harnachement : *unum equum, cum toto insellamento* [Niermeyer, t. 1, p. 712, cite *insellare* pour le XIII^e s.] (notice pour l'abbaye de Lérins, fin du XI^e s. ; Artem 3854).

obvigor, -oris : force, vigueur : *Ut autem hec futuris temporibus firmiorem obtineat in Domino obvigorem, manu propria eam subter corroboravi* (abbaye de Bourgueil, 999 ; Artem 1404).

praecuncti, -ae, -a : absolument tous : *Post gloriosam igitur genitricem Dei et hominis, Mariam, dignius praecunctis ac sublimius beatum Petrum apostolum optimis et permaximis muneribus debemus placare* (abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, acte daté de 1006, mais faux datable de la fin du XI^e s. ; Artem 2064).

praefirmatus, -a, -um : approuvé par avance : *Hac conditione utrimque praefirmata ut quamdiu viverent idem Petrus et uxor ejus...* (charte pour l'abbaye de Toussaints-en-l'Île de Châlons-en-Champagne, début du XII^e s. ; Artem 4875).

procalco, -are : revendiquer, usurper, s'attribuer par usurpation : *Guerpivit ipsa et filii ejus Otbrandus et Mauricius monachis quietam medietatem terre que ipsa procal-*

caverat [le *TLL*, t. 10, col. 1491, et le *Du Cange*, t. VI, p. 514, donnent *procalare* avec le sens «revendiquer» ; la graphie *procalcare* permet de proposer comme étymologie *pro* et *calco*, *-are*, «fouler aux pieds», au sens de «fouler sans en avoir le droit», donc «s'attribuer par usurpation»] (abbaye de Marmoutier, vers 1104 ; Artem 1331).

reabundo, -are : produire à nouveau en abondance : *quoad terra reabundaverit* : charte de Gérard II, évêque de Cambrai, pour le chapitre Saint-Amé de Douai, 1081 ; Artem 400).

reaccipio, -ere : recevoir (à nouveau ?) : *De teloneo quod injuste reaccipiebant homines* (charte de l'abbaye de Fécamp, 1103 ; Artem 2739) [Du Cange, t. 7, p. 33, cite le terme d'après le chroniqueur anglais Richard Otterbourne].

reacquirō, -ere : acquérir : *possidere videntur vel que in futuro reacquisierint* (charte de Thiéri II, évêque de Metz, pour l'abbaye Saint-Symphorien de Metz, 1032 ; Artem 324) [attesté dans deux autres actes lorrains du x^e ou du début du xii^e s. et dans un acte picard de 1108].

reaedificatio, -onis : reconstruction : *ut eum de facultatibus ab eo nobis commissis in ecclesiarum reedificatione honorificemus* (charte de l'abbaye d'Anchin, 1094 ; Artem 421) [autre attestation dans une charte de l'abbaye Sainte-Croix de Poitiers, 1104-1149 ; Artem 1396].

reauctoro, -are : reconcéder, renouveler : *ibique in capitulo totam convenientiam superius scriptam multis ibidem assistentibus reauctoraverunt* (acte de l'abbaye de Marmoutier, 1097 ; Artem 2225).

reaufero, -ferre : reprendre : *prius dederat ... et postea reabstulerat* (charte de l'abbaye de Marmoutier, 1119 ; Artem 2261).

reconcedo, -ere : reconcéder : *ut nostram munificentiam denuo auctoritative eis reconcessissemus* (diplôme de Charles III le Simple pour l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, 903 ; Artem 2044) [terme utilisé dans deux actes angevins de la fin du xi^e et du début du xii^e s. ; Du Cange, t. 7, p. 52 cite le terme d'après des glossaires latin-grec avec le sens de «donner en contre-partie», d'après un acte non daté (xi^e s. ?) avec le sens de «reconcéder»].

reconcinnatio, -onis : réparation : *reconcinnationes in refectorio vel camera fratrum* (diplôme de Charles le Chauve pour l'abbaye de Saint-Denis, 862 ; Artem 3019) [cité par Du Cange, t. 7, p. 53, d'après cet acte].

reconfirmativus, -a, -um : confirmant à nouveau : *prefatam Sancti Rufi abbatiam reconfirmativo precepto* (faux diplôme de Louis III l'Aveugle à l'abbaye Saint-Ruf d'Avignon, 907-910, réalisé au x^e s. ; Artem 907).

recontendo, -ere : revendiquer : *eo quod malo ordine recontendebat et retinebat teloneo infra Parisius* (diplôme de Pépin le Bref pour l'abbaye de Saint-Denis, 759 ; Artem 2928) [cité par Du Cange, t. 7, p. 54, d'après cet acte].

recooperio, -ire : couvrir à nouveau : *ad reconcinnandam vel recooperiendam domum infirmorum cellariique* (diplôme de Charles II le Chauve pour l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, 872 ; Artem 2039) [également utilisé dans une charte d'un évêque de Cambrai en 1081 ; cité par Du Cange, t. 7, p. 54, d'après les comptes de la sénéchaussée de Carcassonne en 1435].

redignor, -ari : daigner : *per intercessionibus sanctorum vel oraciones monachorum veniam prestare redignetur* (charte de l'abbaye de Montmajour, 957 ; Artem 4078).

redinformo, -are : réformer, former à nouveau comme ce l'était auparavant : *isdem locus monachili dignatione redinformandus meliorandusque traderetur* (charte de Hugues, évêque de Langres, pour l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon, 1034 ; Artem 169) [cité par Du Cange, t. 7, p. 72, d'après cet acte].

reexcito, -are : susciter à nouveau : *eamque perpetuo sopiendam ne in posterum reexcitaretur* (charte de Pierre, évêque de Beauvais, pour l'abbaye Saint-Quentin de Beauvais, 1118 ; Artem 278).

refrontatio, -onis : alentours : *et ecclesias clavatas cum ipsa terra et ipsa refrontatione* (bulle d'Agapit II pour l'abbaye de Ripoll, 951 ; Artem 3974).

reinchoo, -are : recommencer, revenir aux sources : *et sicut viciosa consuetudine emendata a me tunc reinchoatum est* (charte fausse d'Adalbéron IV, évêque de Metz, pour l'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz, 1111 ; Artem 347).

renobilito, -are : redevenir noble (au sens figuré) : *querebant enim et ipsi sub ordine monachorum renobilitari* (charte de l'abbaye de Moissac, avant 1076 ; Artem 4632).

repredictus, -a, -um : susdit : *et ideo nos hanc ad veram vocem videmus vobis repredictis servi Dei* (charte fausse de l'abbaye de Moissac, datée de 680, élaborée en fait au x^e siècle ; Artem 4818).

requartulum, -i : un quart de la part déjà dite : *octavam tenet I et requartulum I* (charte de l'abbaye de Saint-Hilaire de Poitiers, vers 1120 ; Artem 1372).

resocio, -are : attribuer à nouveau : *Quam quem decreverat pius redemptor ad caulas unde oberraverat paradisi quandoq[ue] r]educere dignum duxit eorum [quibus] postmodum resocianda erat aliquantisper moribus informare* (charte de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, 1047 ; Artem 4398) [la même formule est utilisée dans deux autres actes de la même abbaye, en 1060 et 1065 ; Du Cange, t. 7, p. 146, cite le terme d'après Geoffroi de Monmouth, avec le sens de *dispersos ac fugitivos cogere*].

subbarro, -are : barrer ci-dessous : *placuit nobis hoc scripture testamento confirmare nostroque sigillo subbarrare, et diversorum testium nominibus assignare* (Gui, évêque de Genève, pour l'abbaye de Saint-Claude, 1091 ; Artem 968). Du Cange, t. 7, p. 624, propose *subaratus* et *subbarrare* avec le sens « souscrire », d'après des textes du xiii^e s., par analogie entre les sillons de la charrue et les lignes de l'écriture. La graphie *subbarrare* permet de proposer une autre hypothèse. Le verbe *barrare*, « barrer », et donc « empêcher », n'est attesté qu'à partir du xiii^e s. dans les dictionnaires actuels (*Dictionary of Medieval Latin from British Sources*, t. 1, p. 184). Mais l'équivalent français *barrer* est attesté dès 1144 (A. Rey (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, t. 1, Paris, 1992, p. 185-186 ; Tobler-Lommatzsch, *Alfranzösisches Wörterbuch*, t. 1, col. 852-853). On peut donc proposer ici « barrer ci-dessous », au sens de « protéger ci-dessous ».

subclaviger, -eri : sous-trésorier : *Odilardus presbyter et subclaviger subscripsit* (Saint-Martin de Tours, 966 ; Artem 1400).

subfestinatio, -onis : hâte : *enim venire saltem subfestinatione curabimus* (lettre de l'abbé de Ripoll à Alphonse VI, roi de León, 1090-1093 ; Artem 4308).

subfirmo, -are : confirmer ci-dessous : *manu propria subfirmavi* (Hubert, évêque d'Angers, pour St-Serge d'Angers, vers 1046 ; Artem 4785).

subinsignio, -ire : sceller ci-dessous : *bullis nostris subinsigniri jussimus* (diplôme de Charles le Chauve pour l'abbaye de Tournus, 875 ; Artem 5031).

subinteger, -gri : entier : *totum et subintegrum, quiquit mea porcione et mihi legibus venit* (acte entre particuliers dans le Viennois, 945 ; Artem 610).

subpanetarius, -i : sous-panetier : *Rainerio subpanetario* (abbaye de Marmoutier, 1120 ; Artem 2247).

subparaphonista, -ae : sous-chantre : *Arbertus subparaphonista* (Guillaume d'Aquitaine pour St-Hilaire de Poitiers, vers 997 ; Artem 1169).

subreganeum, -i : sous-regain, deuxième regain ; *id est in .. reganeis et subreganeis* (charte de l'abbaye de La Grasse, vers 903 ; Artem 3779) [attesté dans trois autres actes de La Grasse].

subterascriptus, -a, -um : écrit ci-dessous : *cum testium subterascriptorum firma astipulatione* (copie falsifiée, fin du XI^e s., d'une charte de Richard II, duc de Normandie, pour l'abbaye de Saint-Wandrille, datée de 1025/1026 ; Artem 2683 [le terme *subterascriptus* est absent de l'original authentique]).

subterconfirmo, -are : confirmer ci-dessous : *ipso jugali meo michi consentiente et subterconfirmante* (acte entre particuliers, Turin, 1105 ; Artem 1948).

subterscriptio, -onis : souscription : *manus nostras subterscripcionibus subter decrevimus* (diplôme de Childéric II pour Munster, 675 ; Artem 3869).

superterraneus, -i : tenancier : *aliquem hominem sive superterraneum Sancti Salvatoris* (abbaye de Villeloin, 1105/1107 ; Artem 2647).

supradigestus, -a, -um : présenté ci-dessus : *quicquid gestum est et supradigestum* (Eusèbe, évêque d'Angers, pour l'abbaye de Marmoutier, 1047/1064 ; Artem 3592).

supraiamdictus, -a, -um : susdit : *calcem portaturam sancti supraiamdicti* (abbaye de Marmoutier, 1066/1092 ; Artem 2856).

supramaneo, -ere : habiter à cet endroit : *et mancipia supramanentibus* (acte entre particuliers, Viennois, 891 ; Artem 1800) [voir aussi deux actes clunisiens du X^e s.].

suprasignifico, -are : susdire : *sicut suprasignificavimus* (diplôme de Charles le Chauve pour St-Maur-des-Fossés, 845 ; Artem 2018) [voir aussi un autre diplôme du même pour St-Maur-des-Fossés en 848 (Artem 2023)].

transquisitio, -onis : recherche : *ut quando quidem transquisitio mortis casus inveniunt, non nos inveniunt insperatos* (abbaye St-Hilaire de Poitiers, 878 ; Artem 1065) [même formule dans un acte poitevin de 945, Artem 1113].

transversanus, -a, -um : de l'autre côté : *usque ad beiram transversanam adquietaret* (abbaye St-Aubin d'Angers, vers 1100 ; Artem 3303).